

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2026_06

LANCEMENT D'UN MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE CONFORTEMENT D'UN TALUS PAR SUITE D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LE QUAI DE TRANSFERT DE FUMEL (PI2026-01)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Considérant qu'un important glissement de terrain s'est produit entre les 5 et 7 février 2021 dans le talus en amont du chemin de Chinchouaille à Fumel (47), ayant endommagé la voirie existante, qui est depuis fermée à la circulation ;

Considérant les études géotechniques (mission G5 et G2AVP) confiées à la société ANTÉA qui mettent en évidence l'instabilité du talus lorsque celui-ci est saturé en eau et la cause vraisemblable du glissement dû aux précipitations et à l'absence de dispositif de drainage dans le talus ;

Considérant les solutions techniques proposées par le bureau d'études susvisé à l'issue des missions G5/G2AVP qui prévoient de reprofiler le talus en terrassement en déblai/remblai et d'améliorer la gestion des eaux pour éviter la mise en charge du talus ;

Il convient de lancer un marché public pour désigner un prestataire en charge d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de confortement du talus préconisés. Le délai d'exécution démarrera à la date de la notification au Titulaire, jusqu'à la date d'expiration de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

Le montant du présent marché étant estimé à 50 000 € HT maximum, il fera l'objet d'une consultation lancée via une procédure adaptée (MAPA), qui donnera lieu à une publication sur le profil acheteur de ValOrizon et au BOAMP.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le confortement d'un talus par suite d'un glissement de terrain sur le quai de transfert de Fumel ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au présent marché est estimée à 50 000 € HT maximum ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que le budget est prévu au BP 2026.

Fait à Damazan, le 11 mars 2026

Le Président,
Ludovic BIASOTTO